

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil douze, le 08 Novembre à 18 H 30, le Bureau de la Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 18 octobre 2012

Présents : PERDUCAT D., FAYE J-P., PASQUET R (**EYMOUTIERS**), BALLOT M., MOUTARDE N.(**PEYRAT-LE-CHATEAU**), BATAILLE J-L. (**NEDDE**), LACOUTURIERE B. (**AUGNE**), BUXERAUD H. (**SAINT ANNE SAINT PRIEST**), SERRU D. (représente DUPONT M, (**REMPNAT**)) PERIGAUD C (**SAINT AMAND LE PETIT**) GANE I. (**DOMPS**)

Excusés: SERRU M-C., DOLLEY A.

Présents non votants : CLUZEL M.

Adhésion FNCOFOR

Monsieur le Président rappelle que le projet de réhabilitation des logements de Cheissoux rentre dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local ». A cette fin il convient à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière d'adhérer à la FNCOFOR.

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes forestières (FNCOFOR) après avoir pris connaissance de ses statuts. Les membres de la FNCOFOR sont membres de droit de l'Institut de formation forestière communale (IFFC) art.37 ;
- d'adhérer à l'association départementale des communes forestières, membre de la Fédération, et d'en respecter les statuts ;
- de payer la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion soit 155€ pour une Communauté de Communes

Pour copie conforme:
Le 12 Novembre 2012
Le Président.